

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 DECEMBRE 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE 03 DECEMBRE A 20 HEURES 30**

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

**Etaient présent(e)s :** MM.Marie-Hélène GERVAIS - Mornély LORRIER - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEaux - Sylvère FOURNIVAL - Isabelle DE CARVALHO - Karine FOURNIVAL - Boujemaa ZREOUIL - Nelly MAILLARD - Claude MAILLARD - Gilles MOREL - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET./.

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Mme Corinne MARQUES DE MENDONCA à Mme Nelly MAILLARD - M.José MARQUES DE MENDONCA à M.Claude MAILLARD - Mme Maria DE GOUVEIA à Mme Nathalie DESROUSSEaux - M.Daniel DESROUSSEaux à Mme Isabelle DE CARVALHO - Mme Patricia PETIT à Mme Stéphanie BARNIER - Mme Marie-Pierre GAILLOT à M.Patrice PAGEOT./.

**Absente :** Mme Stéphanie GONCALVES./.

**1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal a **DESIGNE A L'UNANIMITE** Monsieur Boujemaa ZREOUIL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2019**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal a **APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 18 - ABSTENTIONS : 4** (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Patrick THERET et 1 pouvoir)) le compte rendu du Conseil Municipal du 02 Juillet 2019.

**3. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**CONFORMEMENT** au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a **EXPOSE** le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2019/033 :** Demande d'aide financière à l'investissement, dans le cadre de l'extension et de la réhabilitation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Le Cèdre Bleu », à la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour l'exercice 2020.

- **DECISION N°AG/2019/034 :** Revalorisation des tarifs des concessions de cimetière et du columbarium.

- **DECISION N°AG/2019/035 :** Contrat de maintenance avec la Société LOGITUD solutions pour l'entretien des matériels et du logiciel de verbalisation électronique. **Coût annuel : 396,00 euros H.T.**

- **DECISION N°AG/2019/036 :** Contrat de maintenance avec la Société LOGITUD solutions pour le progiciel « gestion terrain de la Police Municipale » et les licences. **Coût annuel : 195,00 euros H.T.**

- **DECISION N°AG/2019/037 :** Attribution du marché de travaux pour la rénovation du mur de la Cité Saint Louis et du cimetière - Lot N°1 : Démolition, Lot N°2 : Maçonnerie, Lot N°3 : Serrurerie et Lot N°4 : Voirie, passé en procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande publique. **Soumissionnaire :** SOCIETE PIAN - 6/8 rue BALTARD - 77410 CLAYE SOUILLY. Pour les lots N°1, 2, 3 et 4 pour un montant global de 112.442,00 euros H.T. soit 134.930,40 euros T.T.C.

- **DECISION N°AG/2019/038 :** Contrat avec la Sarl « Spectacles en Liberté » pour l'organisation d'animations musicales lors du repas pour les personnes âgées de la Commune les 18 et 25 janvier 2020, à la salle Jean Baptiste Clément - rue Joffre à Brou sur Chantereine. **Coût total des prestations : 4.100,00 euros H.T.**

- **DECISION N°AG/2019/039 :** Contrat de cession avec l'Association Compagnie Sans Léopard pour la représentation du spectacle « Au Chœur des Femmes » lors de la soirée théâtre le vendredi 06 décembre 2019 à Brou sur Chantereine. **Coût de la représentation : 2.300,00 euros H.T. (TVA 5,5 %).**

- **DECISION N°AG/2019/040** : Contrat de mise à disposition d'une salle paroissiale avec le Secteur Pastoral de Vaires-Brou-Chantereine pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année pour les écoles élémentaires Romain Rolland et Jean Jaurès, le 16 décembre 2019. **Participation de la ville de Brou sur Chantereine** : 300 euros.

- **DECISION N°AG/2019/041** : Contrat de location de matériels et de consommables avec la Société HALVEA pour la dératisation et la désinsectisation dans les bâtiments communaux et leurs alentours. **Coût annuel** : 1.830,00 euros H.T. soit 2.196, euros T.T.C. (TVA 20 %).

- **DECISION N°AG/2019/042** : Contrat d'engagement avec DALPAZ pour l'organisation du spectacle de fin d'année pour les écoles élémentaires Romain Rolland et Jean Jaurès, le lundi 16 décembre 2019. **Montant** : 1.380 euros (toutes charges comprises).

- **DECISION N°AG/2019/043** : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2020, dans le cadre de l'extension et de la réhabilitation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Le Cèdre Bleu » et construction d'un bâtiment dédié au Service Jeunesse.

- **DECISION N°AG/2019/044** : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2020, dans le cadre de l'installation de la vidéosurveillance de la Police Municipale.

#### 4. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 16 - CONTRE : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patrice PAGEOT- Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et 2 pouvoirs)) :

- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020, comme suit :

	Crédits ouverts au Budget 2019	Montants maximums autorisés en application de l'article L.1612-1 du	Montants des crédits autorisés par le Conseil Municipal
Chapitre 20	51 654,40 €	12 913,60 €	12 913,00 €
Chapitre 21	622 097,23 €	155 524,31 €	155 524,00 €
Chapitre 23	2 506 840,47 €	626 710,12 €	100 000,00 €

#### 5. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

APRES avoir entendu les observations de chacun et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 16 - CONTRE : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patrice PAGEOT- Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et 2 pouvoirs)) :

- A **PRIS ACTE** du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport présentant les Orientations Budgétaires pour l'année 2020.
- A **ADOpte** le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2020 annexé à la délibération.

#### 6. CONVENTION DE COOPERATION POUR UN DEVELOPPEMENT DE LA RESTAURATION SOCIALE COLLECTIVE FONDE SUR LA GESTION PUBLIQUE DE PRODUCTION CULINAIRE EN REGIE MUTUALISEE ENTRE LES COMMUNES ET LE SIRESCO

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 16 - ABSTENTIONS : 6 (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et 2 pouvoirs)):

- A **ADOpte** la convention de coopération pour un développement de la restauration sociale collective fondé sur la gestion publique de production culinaire en régie mutualisée entre les communes et le SIRESCO ;
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

**7. CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE ET LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE POUR LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL**

Le Conseil Municipal à L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine pour la structure multi-accueil,
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents et avenants y afférents.
- A **DIT** que les recettes seront inscrites au budget.

**8. ADOPTION DE LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 15 - CONTRE : 1 (Groupe de la majorité municipale : Claude MAILLARD) ABSTENTIONS : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patrice PAGEOT- Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et 2 pouvoirs)) :

- A **DECIDE** d'approuver les modifications apportées au projet de PLU arrêté,
- A **DECIDE** d'approuver la Révision Allégée N°1 telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- A **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- A **INDIQUE** que le dossier de PLU est tenu à la disposition du public en Mairie de Brou sur Chantereine aux jours et heures d'ouverture habituels,
- A **INDIQUE** que, conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois. Une mention en caractère apparent sera insérée dans un journal diffusé dans le département de Seine-et-Marne.
- A **PRECISE** :
  - que la présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en Préfecture au titre du contrôle de légalité,
  - que la présente délibération produira ses effets juridiques dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet, si celui-ci n'a notifié aucune

modification à apporter au dossier, ou au contraire à compter de la prise en compte de ces modifications et après accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

**9. AVIS DE LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE (EPU) SUR LE PROJET DE LA SOCIETE SUEZ RR IWS MINERALS SITUEE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE VILLEPARISIS ET COURTRY**

Après l'exposé de Monsieur Christian GERVAIS, Maire Adjoint à l'Urbanisme et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal A **DONNE A L'UNANIMITE UN AVIS DEFAVORABLE** au projet présenté par la société SUEZ RR IWS MINERALS France, dans le cadre de l'enquête publique environnementale unique.

**10. CONVENTION UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS FACULTATIVES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE**

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE :

- A **APPROUVE** la convention unique relative aux missions facultatives entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Seine-et-Marne et la Commune de Brou sur Chantereine pour l'année 2020.
- A **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, les avenants et tous documents y afférents.
- A **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la Commune.

**11. RAPPORT ANNUEL 2018 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE**

Le Conseil Municipal A **PRIS ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne pour l'exercice 2018.

**12. RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION SCOLAIRES (SIRESCO)**

Le Conseil Municipal A **PRIS ACTE** du rapport d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal de REStauratiOn Collective (SIRESCO).

### **13. DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES DE LA COMMUNE AU SIRESCO**

Après appel à candidature,

Le Conseil Municipal A **DESIGNE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 16 - ABSTENTIONS : 6** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologiste : Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et 2 pouvoirs)) comme délégués titulaires de la Commune au Syndicat Intercommunal pour la REStauratiOn Collective :

- Monsieur Antonio DE CARVALHO, délégué titulaire.
- Monsieur Sylvère FOURNIVAL, délégué titulaire.

### **14. MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE**

Le Conseil Municipal A **FIXE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 16 - ABSTENTIONS : 6** (Groupe Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et 2 pouvoirs)) à **6** le nombre d'adjoint au Maire.

### **15. QUESTIONS DIVERSES**

La séance a été levée à 22h30.